

SEANCE du 01 mars 2019

Convocation du 28 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrick PIERRAT, Maire,

Etaient présents : Jean-Pierre RUELLE, Jacqueline MICHEL, Sophie BOURGOIN, Didier FRANCOIS, Georges QUINAULT.

Absent :

Absents excusés : Laure FRANCOIS, Gérard FOURNEAU

Pouvoirs : Laure FRANCOIS a donné pouvoir à Didier FRANCOIS

Gérard FOURNEAU a donné pouvoir à Patrick PIERRAT

Sophie BOURGOIN a été élue secrétaire.

Ouverture officielle de la séance :

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place l'offre de paiement en ligne PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la Commune. Ce dispositif permettra de faciliter le paiement des factures par les usagers.

A la demande du Maire, DECIDE l'achat de deux radars pédagogiques solaires au prix de 4.188 € HT (Entrées de village sur la RD 49).

Questions diverses :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il sera procédé à l'électrification des cloches à l'église (sonnerie des messes, glas, mariage), d'une mise en sécurité par la réfection du plancher et la mise en place d'une échelle.

M. le Maire prévoit le remplacement des luminaires à la salle des fêtes par des LEDS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Fait à La Forestière, le 04 mars 2019

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

